

**5^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DE LA COMIFAC
BANGUI (REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE), 09 AU 11 SEPTEMBRE 2008**



**RAPPORT GENERAL DE LA REUNION DES EXPERTS
PREPARATOIRE AU CONSEIL DES MINISTRES**

Bangui, 10 septembre 2008

La réunion des experts préparatoire à la 5^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue du 09 au 11 septembre 2008 à l'Assemblée Nationale de Bangui, en République Centrafricaine.

Y ont pris part une centaine de participants regroupant :

- les délégués et Coordonnateurs Nationaux des pays membres de la COMIFAC: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, RCA, RDC et Tchad;
- les représentants des organismes internationaux et partenaires au développement : FAO, GTZ, France, PNUE, USAID/CARPE, WWF, Banque Mondiale, **WCS**, Union Européenne, ACDI, UICN, OIBT, **CIFOR**, ICRAF, TRAFFIC, Facilitation PFBC, etc.
- les représentants des organismes sous-régionaux : OCFSA, RAPAC, OAB, CICOS ;
- les représentants de la société civile.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E. Madame Yvonne BOISSONA, Ministre des Eaux, Forêts, Pêche chargé de l'Environnement de la République Centrafricaine, accompagnée par de nombreux membres du gouvernement. Cette cérémonie a été ponctuée par deux allocutions : celles du Prof. Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et de Madame le Ministre des Eaux, Forêts, Pêche chargé de l'Environnement de la République Centrafricaine.

Dans son allocution, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a adressé ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple frère de la République Centrafricaine, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont ont bénéficié toutes les délégations depuis leur arrivée à Bangui. Il a ensuite évoqué quelques acquis de la COMIFAC pendant les deux dernières années et remercié à l'occasion les partenaires au développement pour leurs contributions au développement de la COMIFAC. Il a enfin décliné les points soumis à l'examen des experts.

S.E. Madame Yvonne BOISSONA a ouvert les travaux de la réunion des experts et a saisi de l'opportunité pour souhaiter la bienvenue à toutes les délégations à Bangui. Madame le Ministre a également rappelé les engagements de nos Chefs d'Etat de mars 1999 et mentionner les réalisations de son pays en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Au terme de la cérémonie d'ouverture, les travaux de la réunion des experts se sont déroulés suivant la séquence ci-après :

- Mise en place du bureau ;
- Adoption du projet d'agenda de la réunion et de la méthodologie ;
- Communications suivies des débats ;
- Travaux en commissions et recommandations.

Le bureau de la réunion a été constitué comme suit :

1. Président : Monsieur M. Gustave DOUNGOUBE, de la République Centrafricaine ;
2. Vice-président : Monsieur Jacques TUNGUNI, de la République Démocratique du Congo ;
3. Premier Rapporteur : Honorable KOMBA Gaston de la République du Cameroun ;
4. Deuxième Rapporteur: Monsieur Pierre GAKUBA, de la République de Burundi

5. Secrétariat : Monsieur Martin TADOUM, du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés avec quelques amendements. Le principal amendement a porté sur le réaménagement du temps prévu pour le démarrage des travaux de la commission n° 4 chargée de formuler des recommandations aux Ministres sur la préparation des négociateurs et la formulation de la position commune de l'Afrique Centrale par rapport aux enjeux de la 15^{ième} Conférence des Parties de la Convention sur les changements climatiques de Copenhague en 2009. Ainsi, du fait de la tenue de la concertation ministérielle prévue sur ce sujet le deuxième jour de la réunion, les travaux de ladite commission ont débuté plutôt dans l'après-midi du premier jour au lieu du deuxième jour comme initialement programmé.

A la suite de l'adoption de l'agenda des travaux, les communications en plénière ont été faites. Certaines de ces communications ont été suivies de débats alors que d'autres étaient à titre d'informations.

La première série d'exposés a porté sur les thèmes suivants :

- Le bilan des activités de la COMIFAC et institutions partenaires (septembre 2006-août 2008) présenté par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC. Ce bilan ressort les activités réalisées au cours des deux dernières années, la gestion administrative et financière, les difficultés et les perspectives de l'institution ;
- Le plan d'actions biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (2009-2010) présenté par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC. Ledit plan planifie les actions à mener pendant les deux prochaines années dans les domaines du suivi-évaluation du plan de convergence, de l'information-communication, concertation-dialogue national et international, coordination de la mise en œuvre du plan de convergence, enfin de l'organisation et du suivi des décisions du Conseil des Ministres;
- Le projet de budget biennal 2009 – 2010 présenté par le Secrétaire Exécutif et le Directeur Administratif et Financier. Ce budget prévisionnel s'équilibre en recettes et dépenses à 2,16 milliards de francs CFA, soit une augmentation de plus de 100% par rapport au précédent budget biennal. Cette augmentation est justifiée par la budgétisation des postes nouveaux proposés dans l'organigramme et la prise en charge de nombreuses activités programmées. Les orateurs ont enfin précisé qu'un tel budget ne peut être effectif que si la COMIFAC dispose des ressources financières conséquentes assurées par le mécanisme de financement autonome ;
- Le projet d'organigramme du Secrétariat Exécutif présenté le Secrétaire Exécutif. Ce projet d'organigramme prévoit la création de postes nouveaux pour renforcer les capacités du Secrétariat Exécutif en ressources humaines ;
- Le rapport de la réunion des experts du Conseil extraordinaire des Ministres de Mongomo en Guinée Equatoriale en janvier 2008 présenté par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC. Il s'est agi d'un rappel des points et recommandations formulées par les experts à Mongomo à l'attention des Ministres ;
- La position commune de l'Afrique Centrale par rapport aux enjeux de la 15^{ième} Conférence des Parties de la Convention sur les changements climatiques prévue en 2009 à Copenhague par Madame Aline MALIBANGAR, Point Focal Climat de la RCA.

Ces exposés ont donné lieu à des échanges fructueux qui ont permis de ressortir certains points saillants suivants :

- Pour le bilan biennal des activités, les participants tout en appréciant les réalisations faites par le Secrétariat Exécutif, ont suggéré que ledit bilan puisse être davantage enrichi en intégrant d'autres actions en cours comme l'élaboration du rapport sur l'état des forêts d'Afrique Centrale 2008 ;
- En ce qui concerne le projet de budget biennal, il a été jugé très ambitieux. A cet effet, les participants ont estimé, sur la base de l'exécution du budget antérieur, qu'il y avait le risque de ne pas mobiliser les ressources financières suffisantes pour couvrir les besoins du Secrétariat Exécutif. Aussi, ont-ils relevé qu'il n'y avait aucune garantie pour l'opérationnalisation du financement autonome de la COMIFAC dès l'exercice 2009. Pour cela, il a été suggéré de proposer également un budget minimum qui pourrait être facilement exécuté ;
- Concernant le projet d'organigramme, il a suggéré de le simplifier en réaménageant certains postes proposés.

Après ces débats, les participants de la commission n° 4 se sont retirés pour examiner et formuler des recommandations sur les points suivants :

- Préparation des négociateurs d'Afrique centrale au régime post-Kyoto 2012 ;
- Consultation des experts d'Afrique centrale en vue de l'établissement d'une stratégie commune ;
- Définition d'une plate-forme commune et d'un plan d'action devant mener à Copenhague.

La deuxième série d'exposés portant sur les points d'information suivants s'est poursuivie en plénière :

- La décision des Chefs d'Etat accordant à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC présenté par le Secrétaire Exécutif ;
- L'état d'avancement des initiatives sur les financements pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale présenté par Monsieur Martin TADOUM du Secrétariat Exécutif ;
- Le rappel des conclusions de l'atelier sur la contribution des redevances forestières dans le développement socio-économique des populations du Bassin du Congo présenté par Monsieur Martin TADOUM du Secrétariat Exécutif ;
- L'Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale et la feuille de route sur le processus d'harmonisation des politiques forestières présenté par Monsieur Roger FOTEU, Coordonnateur régional du projet FAO d'appui à la COMIFAC ;
- Le Programme d'actions sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale présenté par Monsieur Martin TADOUM du Secrétariat Exécutif ;
- La mise en place de l'observatoire des forêts d'Afrique Centrale présenté par Monsieur Martin TADOUM du Secrétariat Exécutif ;
- La révision de la périodicité de la tenue du Conseil des Ministres et du Sommet des Chefs d'Etat présenté par le Secrétaire Exécutif Adjoint ;
- L'opportunité d'organiser un 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat en 2009 pour célébrer Yaoundé + 10 présenté par le Secrétaire Exécutif Adjoint.

La plupart de ces sujets préalablement validés par des ateliers sous-régionaux n'ont plus fait l'objet de discussions par la réunion des experts.

Au terme des communications en plénière, les participants se sont répartis en trois commissions avec les termes de référence ci-après :

Commission 1 : Examen et formulations des recommandations sur les points suivants :

- Bilan des activités de la COMIFAC et institutions partenaires (septembre 2006 – août 2008)
- Plan d'actions biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (2009-2010)
- Projet de budget biennal 2009-2010
- Statuts du personnel et Projet d'organigramme du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Commission 2 : Formulations des recommandations sur les points suivants :

- Rapport de la réunion des experts du Conseil extraordinaire des Ministres de Mongomo (Guinée Equatoriale) de janvier 2008
- Décision des Chefs d'Etat accordant à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC
- Etat d'avancement des initiatives sur les financements pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
- Rapport de l'atelier sur la contribution des redevances forestières dans le développement socio-économique des populations du bassin du Congo
- Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale et feuille de route processus harmonisation des politiques

Commission 3 : Formulations des recommandations sur les points suivants :

- Programme d'actions sous – régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale (PASR-LCD)
- Mise en place de l'observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)
- Révision de la périodicité de la tenue du Conseil des Ministres et du Sommet des Chefs d'Etat
- Opportunité d'organiser un 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat en 2009 pour célébrer Yaoundé + 10

A l'issue des travaux en commissions, la restitution en plénière a été faite par les différents groupes et les recommandations suivantes ont été formulées par la réunion des experts :

1. En ce qui concerne le projet d'organigramme, les experts ont réaménagé les postes en supprimant ou fusionnant certains postes. Les postes retenus sont les suivants :

- Un Secrétaire Exécutif ;
- Un Secrétaire Exécutif Adjoint ;
- Un Directeur Administratif et Financier ;
- Un Chargé de programme Forêt/Conservation ;
- Deux Assistants Techniques Forêt/Conservation ;
- Un (e) Juriste Fiscaliste ;

- Un (e) Chargé de Communication et de documentation ;
- Un (e) Comptable ;
- Un personnel d'appui composé de :
 - o Un (e) secrétaire de Direction ;
 - o Un (e) planton ;
 - o Un (e) secrétaire réceptionniste ;
 - o Quatre chauffeurs ;
 - o quatre gardiens et
 - o un (e) agent d'entretien

Les experts recommandent aux Ministres d'adopter l'organigramme du Secrétariat Exécutif avec les postes retenus.

2. Concernant le Règlement Intérieur et les Statuts du personnel de la COMIFAC, les experts ont examiné les textes et y ont apporté des amendements. Les experts recommandent au Conseil des Ministres d'adopter le Règlement Intérieur et les Statuts du personnel de la COMIFAC.

3. Pour le bilan biennal 2007-2008, les experts ont déploré l'absence du programme d'activité 2007-2008 et du budget y afférent. Aussi, ont-ils noté l'absence des informations sur l'exécution financière permettant d'apprécier objectivement le bilan financier. A cet effet, les experts recommandent au Conseil des Ministres d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de produire dans un délai d'un mois un bilan détaillé de l'exercice antérieur tenant compte du programme d'activités et du budget adopté en septembre 2006 à Mongomo

4. En ce qui concerne le plan d'action biennal et le budget prévisionnel 2009-2010, les experts ont relevé que le plan d'action n'était pas en cohérence avec le budget prévisionnel tant en ce qui concerne les activités, que leur coût et le montant financier global. De plus, ce plan n'intègre pas les activités du plan de convergence assurées par les institutions sous-régionale partenaires et des Coordinations Nationales.

Les experts recommandent aux Ministres d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de produire dans un délai d'un mois, le plan d'action et le budget biennal 2009-2010 conformément au format de la CEEAC et intégrant les activités des institutions partenaires et des coordinations nationales. Les documents relatifs au bilan de l'exercice antérieur, au plan d'actions et au budget du biennal 2009-2010 doivent parvenir aux Etats membres au moins quinze (15) jours avant la tenue d'un Conseil Extraordinaire souhaitable avant la fin de l'exercice budgétaire 2008.

5. Concernant le mandat de l'équipe actuelle du Secrétariat Exécutif, les experts ont relevé que l'équipe en place a été désignée au terme du Conseil des Ministres de Mai 2004 en remplacement de l'équipe de juin 2002 révoquée. Et sur la base des dispositions du Traité, le premier mandat de cette équipe devait expirer en 2006, mais tacitement l'équipe a continué alors que le Traité ne prévoit pas de reconduction tacite. Ainsi, les experts ont recommandé aux Ministres de se pencher sur la situation particulière du mandat de l'équipe en place et de lui réserver la suite appropriée.

6. En ce qui concerne le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et des institutions partenaires, en application de la décision n° 8 de la 13^{ième} Conférence des chefs d'Etats du 30 Octobre 2007, les experts recommandent au Conseil des Ministres :

- de donner mandat au Président en exercice de la COMIFAC de se concerter avec les autorités de la CEEAC afin de mettre en place un mode opératoire sécurisé relatif à la mise à disposition et à la gestion des ressources affectées à la COMIFAC et à ses institutions partenaires ;
- de veiller à la mise en œuvre effective des dispositions convenues avec la CEEAC.

7. Concernant les fonds britanniques pour les forêts du Bassin du Congo, les experts recommandent au Conseil des Ministres d'inviter les structures chargées de la gestion de ces fonds d'accélérer le processus de son opérationnalisation.

8. Pour les directives sous-régionales sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale, les experts recommandent aux Ministres de :

- adopter ces directives ;
- inviter les Etats membres à réviser leurs législations et réglementations forestières conformément aux orientations de ces directives ;
- exhorter les partenaires au développement notamment la FAO à poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre de ces directives au sein des Etats membres et l'élaboration d'une norme similaire pour les PFNL d'origine animale non pris en compte par le cadre légal et réglementaire en vigueur dans les Etats membres.

9. Concernant le Processus de mise en cohérence des politiques forestières dans la sous région, les experts recommandent au Conseil des Ministres de :

- adopter le projet d'accord sous régional de contrôle forestier de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières ;
- adopter la feuille de route comme cadre de référence pour la mise en cohérence des politiques forestières dans les pays de l'espace COMIFAC ;
- inviter les pays membres à intégrer les éléments de la feuille de route dans leurs programmes nationaux et de veiller à leur mise en œuvre ;
- inviter tous les pays à mettre en place des comités techniques de facilitation du processus de mise en cohérence des politiques forestières ;
- noter les efforts sans cesse renouvelés de la FAO et de lancer un appel à d'autres partenaires pour accompagner les pays concernés dans la mise en œuvre des activités prescrites dans la feuille de route ;
- instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à entreprendre toutes les démarches d'usage auprès de la FAO et des autres partenaires afin de trouver les appuis nécessaires à la mise en œuvre de ces différents instruments.

10. En ce qui concerne la contribution des redevances forestières au développement socio-économique des populations locales, les experts recommandent au Conseil des Ministres d'instruire le secrétariat Exécutif de la COMIFAC à procéder à une évaluation de la situation dans les pays membres en vue de proposer des mesures d'amélioration de la gestion des redevances forestières affectées aux populations locales.

11. Concernant l'état d'avancement des initiatives sur les financements pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, les experts recommandent au Conseil des ministres de :

- prendre acte des initiatives en cours relatives au financement en vue de leur mobilisation effective pour la conservation des écosystèmes forestiers dans le bassin du Congo ;
- noter les efforts de lobbying faits par Madame Wangari Mathai et l'encourager à poursuivre le lobbying en vue de la mobilisation de nouveaux financements pour les forêts du bassin du Congo ;
- noter les apports substantiels de la Grande-Bretagne, de la Norvège, de la BAD et du FEM pour leurs appuis à la mise en œuvre du plan de convergence.

12. Pour le programme sous régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale, les experts recommandent d'adopter ledit programme d'action sous-régional et la stratégie de mobilisation des financements pour faciliter sa mise en œuvre.

13. Concernant la mise en place d'un Observatoire des forêts d'Afrique Centrale (OFAC) au sein de la COMIFAC, la réunion des experts recommande au Conseil des Ministres d'instruire le Secrétariat Exécutif de veiller à la pérennité de l'Observatoire de Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), notamment l'acquisition d'une station de captage des images satellitaires ;

14. En ce qui concerne la révision de la périodicité de la tenue du Conseil des Ministres et du Sommet des Chef d'Etat, les experts n'ont pas jugé opportun la révision de la périodicité du Conseil des Ministres. Les experts estiment que les dispositions réglementaires actuelles de la COMIFAC sont suffisantes pour résoudre les questions soulevées.

15. Concernant l'opportunité d'organiser un 3^{ème} sommet des Chefs d'Etat en 2009 pour célébrer Yaoundé + 10, la réunion des experts recommande au Conseil des Ministres de :

- organiser un 3^{ème} Sommet des Chefs D'Etat en 2009 pour célébrer le 10^{ème} anniversaire de la déclaration de Yaoundé ;
- instruire le Secrétariat Exécutif de travailler en collaboration avec le pays hôte devant abriter cet évènement

16. Pour les questions relatives à *la Préparation des Négociateurs « Climat / Forêt » et à la mise en place d'une Stratégie commune de l'Afrique Centrale sur le régime Changements Climatiques post-Kyoto 2012*, les experts recommande de :

- Renforcer le groupe régional de négociateurs multidisciplinaires des pays de l'Afrique Centrale chargé de conduire le processus post-Kyoto 2012 sur les enjeux des Changements Climatiques ;
- Renforcer et assurer, grâce à l'appui du PNUE, de la Fondation Moore, et des membres du PFBC leur présence physique à toutes les réunions futures de la CCNUCC et du PK avec l'appui d'une équipe restreinte des scientifiques travaillant sur les questions de la déforestation, de la dégradation des forêts, de la conservation et de la gestion durable des forêts et sur l'accroissement des stocks de carbone ;
- Assurer la mise en œuvre du programme de travail REDD élaboré au premier semestre 2008 par les pays du Bassin du Congo ;
- Assurer une synergie des travaux du groupe régional de négociations avec les autres conventions des Nations Unies ;
- S'appuyer, pour les futures négociations, sur les travaux scientifiques conduits par OFAC, FORAF, JRC, WWF, CIFOR, WCS, Université catholique de Louvain...

- Assurer la stabilité et la disponibilité du groupe régional des Négociateurs pour participer aux futures négociations d'ici à la COP 15 à Copenhague ;
- Résoudre le problème de la barrière linguistique dans les différents groupes de contact en identifiant et en responsabilisant le groupe régional de négociateurs, ceux ayant une maîtrise parfaite de la langue anglaise pour renforcer l'équipe des négociateurs, notamment en ce qui concerne les 4 « building block » de la Feuille de Route de Bali, à savoir, l'Atténuation (dont le REDD), l'Adaptation, le transfert des technologies et les mécanismes de financement ;
- Mettre en place sous la tutelle de la CEEAC / COMIFAC, une Station régionale de réception des images satellitales en définissant son cadre juridique de gestion et de fonctionnement ;
- Assurer la participation active des négociateurs de l'Afrique Centrale au Panel de Haut niveau avec l'assistance d'un Négociateur bilingue ;
- Associer aux Points focaux « Climat » un groupe d'Experts scientifiques chargé d'appuyer le groupe de Négociateurs des pays du Bassin du Congo ;
- Mettre en place un groupe ad hoc de travail chargé de définir les critères de choix des négociateurs et des Scientifiques ;
- Travailler sur la nécessité d'intégrer les priorités nationales en rapport avec le REDD au travers des politiques sectorielles nationales et du plan de convergence ;
- Mobiliser des fonds proposés par les donateurs, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des activités du Mécanisme REDD en rapport avec la gestion durable de nos forêts ;
- Mettre en place un Comité interministériel pour la définition d'une stratégie nationale et régionale sur les enjeux des Changements climatiques ;
- Préparer les points de négociations en de définir les alliances potentielles et les non négociables avec les parties africaines et du monde sur les questions liées à la « Feuille de route de Bali » d'ici à la COP 15 de Copenhague, fin 2009 ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au niveau national et/ou régional.

En plus de ces recommandations sur la préparation des négociations sur le nouveau régime climat post-Kyoto 2012, une déclaration sur la position commune a été formulée par les experts et soumise à l'appréciation des Ministres de l'environnement et/ou des forêts réunis dans le cadre d'une concertation ministérielle dans l'après-midi du 10 septembre 2008 en marge du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Fait à Bangui, le 10 septembre 2008

Les experts